

## **AEROSOL SPEGNIFUOCO AD6-A/C**

Publié le 06/11/2015 - Ver. n. 2 du 02/01/2016

Pag. 1 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

### **SECTION1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : AEROSOL SPEGNIFUOCO AD6-A/C

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Feu éteindre.

Secteurs d'utilisation: Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées: Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

ANAF FIRE PROTECTION S.P.A.

Via del Commercio, 4

27020 Torre d'Isola

Tel. 0039 (0)382 45 33

Fax: 0039 (0)382 92 02 79

e-mail: info@anaf.eu

Internet: www.anaf.eu

#### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Ing. Danilo Romano

Tel. 0039 (0)382 45 33

### **SECTION2. Identification des dangers**

#### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

Aucun

Code(s) des classes et catégories de danger:

Aerosol

Code(s) des mentions de danger:

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

L'inhalation répétée des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifiés un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.

**AEROSOL SPEGNIFUOCO AD6-A/C**

Publié le 06/11/2015 - Ver. n. 2 du 02/01/2016

Pag. 2 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:

- Attention

Code(s) des mentions de danger:

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'in- flammation. Ne pas fumer.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Stockage

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,66 %

**2.3. Autres dangers**

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

**SECTION3. Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Pas pertinent

**3.2 Mélanges**

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration	Classification	Identificativi
2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL	> 0,1 <= 1%	Eye Irrit. 2, H319	CE 603-096-00-8 CAS 112-34-5 EINECS 203-961-6 REACH 01-2119475104-44

**SECTION4. Premiers secours**

## AEROSOL SPEGNIFUOCO AD6-A/C

Publié le 06/11/2015 - Ver. n. 2 du 02/01/2016

Pag. 3 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

#### Contact direct avec la peau (du produit pur):

Laver abondamment avec l'eau et le savon.

#### Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

#### Ingestion:

Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## SECTION5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Pas pertinent.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifient un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.

Produit sous pression dans le récipient métallique hermétique (barres maximum d'essai de pression 15). Pour refroidir les récipients avec de l'eau nebulized essayant de les enlever du feu. Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peut venir projeté à la distance avec la violence (protéger la tête avec un casque emergency).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

## SECTION6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## **AEROSOL SPEGNIFUOCO AD6-A/C**

Publié le 06/11/2015 - Ver. n. 2 du 02/01/2016

Pag. 4 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Enlever de la zone environnante se rappelant que les probables chauffages pourraient projeter la bouteille à une distance remarquable

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

#### 6.1.2 Pour les secouristes:

Donné à l'herméticité de la bouteille d'aérosol, il est quelque peu improbable que puisse être le rejet considérable.

Cependant au cas où un certain récipient supportait tel endommager pour provoquer une perte, isoler la bouteille dans l'issue la portant à l'air ouvert ou la couvrant de matériel inerte et non combustible (es. le sable, la terre, la vermiculite) et ayant l'astuce évitent chaque foyer d'allumage qui pourrait impliquer un risque d'incendie sérieux.

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir les pertes.

Informez les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### 6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

#### 6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

#### 6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

## **SECTION 7. Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Faire attention maximum dans la manipulation du produit. Éviter les coups ou les frottages.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Pas trou ou brûlure pas même après l'utilisation. Pas jet sur des flammes ou des corps incandescents. Employer dans les zones suffisamment aérées.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Récipient sous pression. Conserver dans les endroits aérés, dans les paquets originaux, protégés contre des sources de chaleur et contre les faisceaux solaires.

**AEROSOL SPEGNIFUOCO AD6-A/C**

Publié le 06/11/2015 - Ver. n. 2 du 02/01/2016

Pag. 5 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Maintenir lointain des flammes, de l'étincelle et des sources libres de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Manipuler dans une zone bien ventilée.

**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Relativement aux substances contenues:

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

TLV-TWA: 10ppm; 67,5mg/m<sup>3</sup> (2006/15/EC).

TLV-STEL: 15ppm; 101,2mg/m<sup>3</sup> (2006/15/EC).

MAK: 100 mg/m<sup>3</sup> Catégorie limitation de pic : I (1) Groupe de risque pour la grossesse : C (DFG 2003).

- Substance: 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 67,5 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 20 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 34 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 10 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Oral = 1,25 (mg/kg bw/day)

Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 67,5

Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Inhalation = 34 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets à l'échelle locale A court terme Consommateurs Inhalation = 50,6 (mg/m<sup>3</sup>)

PNEC

Eau douce = 1 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 4 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,1 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,4 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 3,9 (mg/l)

STP = 200 (mg/l)

Sol = 0,4 (mg/kg Sol)

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés:

Observer les précautions habituelles dans la manipulation de produits chimiques.

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

**AEROSOL SPEGNIFUOCO AD6-A/C**

Publié le 06/11/2015 - Ver. n. 2 du 02/01/2016

Pag. 6 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.  
Utiliser les vêtements de préférence non-statiques de coton

c) Protection respiratoire

Employer dans suffisamment bien aéré ambiant, ne pas inhaler le produit.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

**SECTION9. Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Propriétés physiques et chimiques	Valeur
Aspect	Pulvérisation
Odeur	Ne s'applique pas
Seuil olfactif	Indéfini
pH	Indéfini
Point de fusion/point de congélation	Indéfini
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéfini
Point d'éclair;	Indéfini
Taux d'évaporation	Indéfini
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéfini
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéfini
Pression de vapeur	Indéfini
Densité de vapeur	Indéfini
Densité relative	Indéfini
Solubilité	Indéfini
Solubilité dans l'eau	Indéfini
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Indéfini
Température d'auto-inflammabilité	Indéfini
Température de décomposition	Indéfini
Viscosité	Indéfini
Propriétés explosives	Indéfini
Propriétés comburantes	Indéfini
Volume de récipient	1000cc
Volume du produit	600cc
Pression à 20°C	11bar

**AEROSOL SPEGNIFUOCO AD6-A/C**

Publié le 06/11/2015 - Ver. n. 2 du 02/01/2016

Pag. 7 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Propriétés physiques et chimiques	Valeur
Pression de déformation	Non déterminé
Pression d'éclatement du réservoir	Non déterminé
Point d'éclair de la phase liquide	Pas pertinent
Inflammabilité de propulseur	Pas pertinent

**9.2. Autres informations**

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,66 %

**SECTION10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Sans risques de réactivité

**10.2. Stabilité chimique**

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Il n'y a pas de réactions dangereuses

**10.4. Conditions à éviter**

Éviter le chauffage du produit, pourrait éclater.

Le produit d'aérosol est stable pendant une période avancée de 36 mois et en conditions normales du stockage ne peut pas se produire des réactions dangereuses parce que le récipient est jugé presque hermétique.

Afin d'éviter que le métal du récipient peut être détérioré, prise lointaine des produits à la réaction acide ou de base.

Attention à la chaleur dans les températures avancées à 50°C peut causer une augmentation de la pression à l'intérieur de du récipient et peut arriver à la déformation de la bouteille jusqu'à l'explosion.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune en particulier.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

**SECTION11. Informations toxicologiques**

**AEROSOL SPEGNIFUOCO AD6-A/C**

Publié le 06/11/2015 - Ver. n. 2 du 02/01/2016

Pag. 8 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

ATE(mix) oral = ∞  
ATE(mix) dermal = ∞  
ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL: RISQUES AIGUS SYMPTÔMES CUTE ;  
CUTE; sèche.  
YEUX ; Rougeur. Douleur.

(b) corrosion / irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves / irritation: 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL: Irritant

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL: Le liquide a des caractéristiques dégraissant le cute.

(j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

RISQUES POUR INHALATION : Une contamination nuisible de l'air ; air sa-rejointe lentement pour évaporation de cette substance à 20°C ; toutefois, pour des nebulizzazione ou pour de la dispersion, beaucoup plus rapidement.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2410

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2764

**SECTION 12. Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Relativement aux substances contenues:

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

Toxique pour les poissons :

DL50 (96h) = 1 300 mg/L

Toxique pour les invertébrés :

CE50 (48 h) = 100 mg/L (Daphnia magna)

Toxique pour les algues :

EC50 (192h) = 53mg/L

C(E)L50 (mg/l) = 100

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

## AEROSOL SPEGNIFUOCO AD6-A/C

Publié le 06/11/2015 - Ver. n. 2 du 02/01/2016

Pag. 9 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

Ne sont pas des produits de dégradation probablement dangereux à court terme. Toutefois, les produits de dégradation peuvent survenir à long terme.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le résiduel doit être débarassé à l'égard des normes imposées livrant les récipients vides à une société autorisée et équipé afin de manipuler en sécurité les récipients pressurisés contenant les liquides résiduels et les gaz inflammables.

Le récipient vide chauffé à la température plus de 70°C peut éclater

Récupérer si possible. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

## SECTION 14. Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

1950



### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

AEROSOL asphyxiant

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : 2

Etiquette de danger : 2.2

**AEROSOL SPEGNIFUOCO AD6-A/C**

Publié le 06/11/2015 - Ver. n. 2 du 02/01/2016

Pag. 10 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Code de restriction dans tunnel : E  
Quantités limitées : 1 L  
EmS : F-D, S-U

**14.4. Groupe d'emballage**

--

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Le produit ne présente pas un danger pour l'environnement  
Agent polluant marin : Pas

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Informations complémentaires: Les marchandises doivent être transportées par des véhicules autorisés à transporter des marchandises dangereuses comme le prescrit dans l'édition actuelle de l'ADR et les dispositions nationales applicables. Les marchandises doivent être dans son emballage d'origine et en tout cas dans des emballages en matériaux résistant à leur contenu et non susceptible de générer ce risque de réactions dangereuses. Les gens de chargement et de déchargement des marchandises dangereuses doivent être formés sur les risques associés à la préparation et les procédures possibles à prendre en cas de situations d'urgence

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

On ne prévoit pas de transport en vrac

**SECTION 15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH), du règlement (CE) n. 1272/2008 (CLP), Règlement (CE) n. 453/2010 (Exigences pour l'élaboration des fiches de données de sécurité), Règlement (CE) n.790/2009, la directive 96/82/CE, telle que modifiée.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

**SECTION 16. Autres informations****16.1. Autres informations**

Description du mentions de danger exposé au point 3  
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Informations réglementaires:  
Dir 67/548 29 ° Amendement

**AEROSOL SPEGNIFUOCO AD6-A/C**

Publié le 06/11/2015 - Ver. n. 2 du 02/01/2016

Pag. 11 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

---

Dir 1999/45 / CE e s.a.a.  
Directive 2001/60 / CE  
Reg 1907/2006 CE  
Reg 1272/2008 CE  
Reg 453/2010 CE

**AVIS AUX UTILISATEURS**

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur les connaissances disponibles à la date de la préparation de cette fiche.

L'utilisateur doit être conscient des risques possibles associés à l'utilisation du produit, autre que celle pour laquelle le produit est fourni. La feuille ne exonère pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les règlements régissant ses activités. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour aider l'utilisateur à remplir ses obligations concernant l'utilisation de produits dangereux.

Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur d'autres obligations juridiques que celles mentionnées et de règles régissant la possession et l'utilisation du produit, puisque l'utilisateur est le seul responsable.

\*\*\* Cette fiche annule et remplace toutes les éditions précédentes.

---